

---

REPUBLIQUE DU NIGER  
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES



CELLULE NATIONALE DETRAITEMENT  
DES INFORMATIONS FINANCIERES

## RAPPORT D'ACTIVITES DU QUATRIEME TRIMESTRE 2023

FEVRIER 2024

---

---

## Sommaire

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>2</b>
<b>I. ACTIVITES PRINCIPALES.....</b>	<b>4</b>
<i>I.1 Réception des déclarations d'opérations suspectes.....</i>	4
<i>I.2 Traitement des déclarations d'opérations suspectes.....</i>	6
<b>II. ACTIVITES DE COOPERATION.....</b>	<b>7</b>
<i>II.1 Coopération internationale.....</i>	7
<i>II.2 Coopération régionale.....</i>	7
<i>II.3 Coopération nationale.....</i>	8
<b>III. ACTIVITES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES.....</b>	<b>10</b>
<i>Session de formation sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.....</i>	10
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>11</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>12</b>

---

## INTRODUCTION

Au cours du quatrième trimestre de l'année 2023, la CENTIF a poursuivi ses activités principales d'analyse et de traitement des déclarations de soupçons, ainsi que celles réalisées dans le cadre de la promotion de la coopération et du renforcement des capacités des principaux acteurs.

Sur cette base, au cours de cette période, la CENTIF a reçu cent trente-quatre (134) déclarations d'opérations suspectes (DOS) provenant essentiellement des assujettis du secteur financier.

S'agissant de la promotion de la coopération, les activités réalisées durant ce trimestre ont concerné à la fois la coopération internationale, régionale et nationale.

La coopération internationale s'est poursuivie à travers des échanges de correspondances avec les instances internationales spécialisées en matière de la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération (LBC/FT/P).

A l'échelle régionale, la CENTIF a continué sa coopération avec le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA), en sa qualité de Correspondante Nationale.

Au plan national, la CENTIF a organisé la deuxième session ordinaire du Comité National de Coordination des Actions relatives à la Lutte contre le Blanchiment des Capitaux, le Financement du Terrorisme et de la Prolifération (CNCA-LBC/FT/P) et la deuxième réunion du Forum des Responsables de Conformité du Secteur Financier au titre de l'année 2023, respectivement le 24 octobre et le 2 novembre 2023.

Au titre des activités de renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération, au cours du quatrième trimestre de l'année 2023, la CENTIF a uniquement animé une session de formation sur la LBC/FT à l'attention des agents de la Banque Atlantique du Niger (BANE), du 13 au 17 octobre 2023.

Le présent rapport retrace les activités réalisées par la CENTIF au cours du quatrième trimestre de l'année 2023. Il est structuré en trois (3) parties dont la première porte sur les activités principales, essentiellement l'analyse et le traitement des déclarations d'opérations suspectes. La deuxième partie est consacrée aux

---

actions de promotion de la coopération. La troisième partie concerne les activités de renforcement des capacités des acteurs.

---

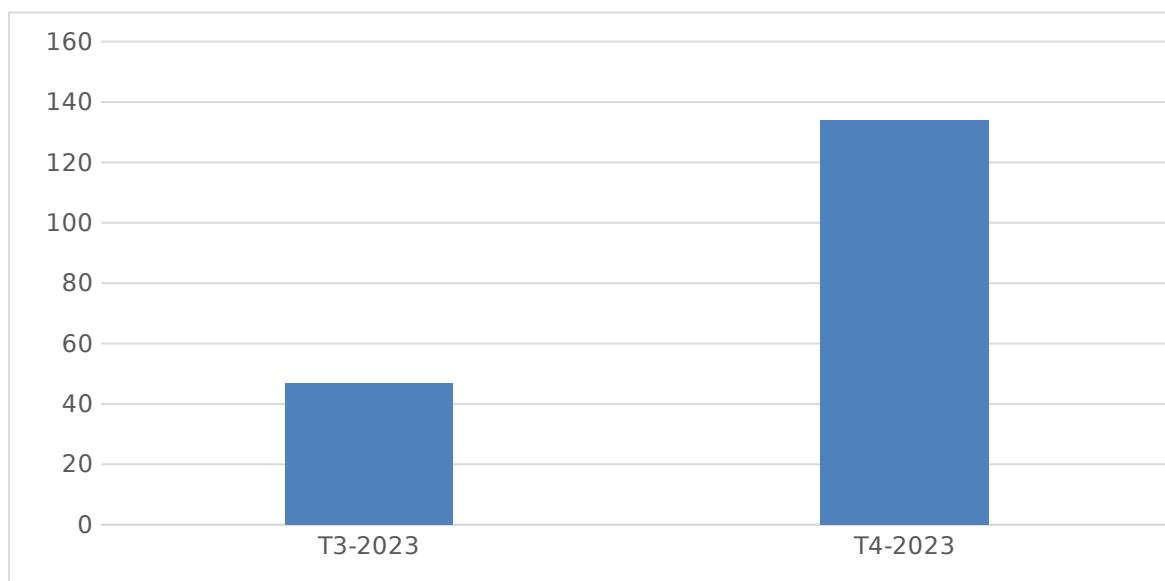
## I. ACTIVITES PRINCIPALES

### I.1 Réception des déclarations d'opérations suspectes

Au cours du quatrième trimestre de l'année 2023, la CENTIF a reçu cent trente-quatre (134) déclarations d'opérations suspectes transmises par les assujettis du secteur bancaire, une (1) saisine nationale et trois (3) demandes d'informations internationales, soit au total cent trente-huit (138) dossiers.

A titre de comparaison, le nombre de DOS émanant des assujettis du secteur bancaire a plus que doublé, en passant de quarante-sept (47) au troisième trimestre de l'année 2023 à cent trente-quatre (134) au quatrième trimestre de l'année 2023. Cette hausse vertigineuse est imputable à l'accélération des activités déclaratives des banques et établissements financiers. Ce résultat est le fruit des actions de sensibilisation et d'encouragement menées régulièrement par la CENTIF au cours des réunions trimestrielles du Forum des Responsables de Conformité du Secteur Financier.

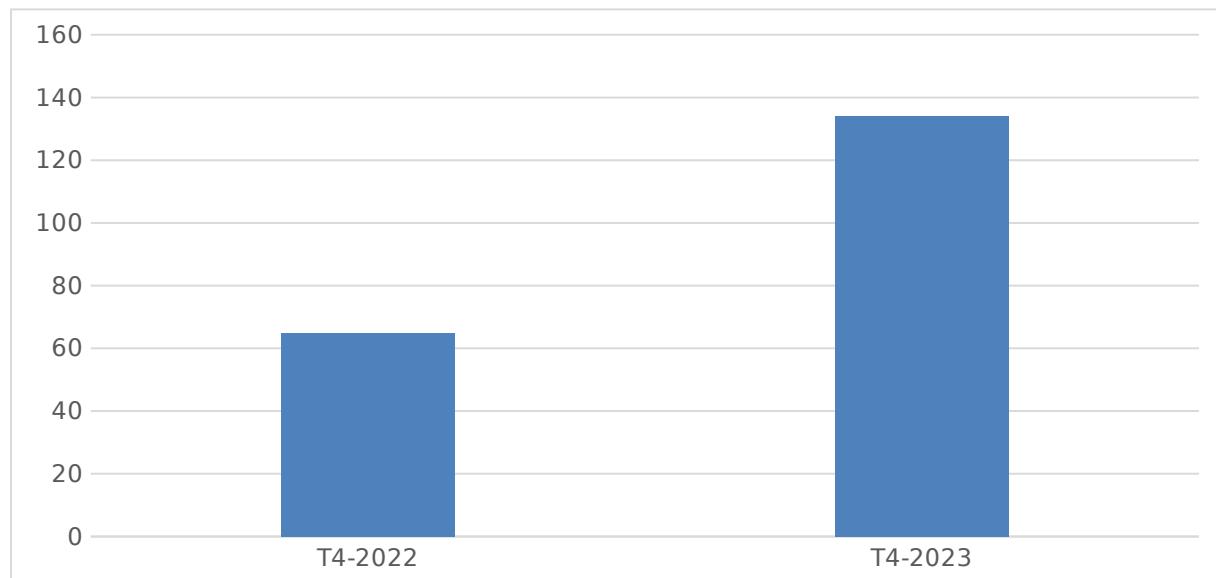
Graphique 1 : Evolution du nombre de DOS de T3- 2023 à T4- 2023



Comparé à celui de l'année précédente, la même évolution du nombre de DOS est observée. En effet, le nombre de DOS s'est établi à cent trente-quatre (134) au quatrième trimestre de l'année 2023, contre soixante-cinq (65) un an plus tôt, soit

moins du double du nombre de DOS enregistré au quatrième trimestre de l'année 2022.

Graphique 2 : Evolution du nombre de DOS de T4-2022 à T4-2023



La participation des sociétés nationales de transfert rapide d'argent, des agréés de change manuel, des organismes à but non lucratif (OBNL) ainsi que des entreprises et professions non financières désignées (EPNFD) au processus d'amélioration des statistiques sur les DOS constitue un défi majeur pour la CENTIF. A cet égard, la CENTIF entend poursuivre ses activités de sensibilisation et de promotion de la coopération nationale ainsi que son approche participative qu'elle a toujours privilégiée dans la conduite de ses chantiers et dans l'organisation de ses différents ateliers de renforcement des capacités des acteurs. Elle envisage également d'élargir le Forum des Responsables de Conformité du Secteur Financier aux agréés de change manuel.

En outre, la CENTIF a mis en place un Forum des Responsables de Conformité des EPNFD et des OBNL. Les premières actions sont entreprises en vue de son opérationnalisation dans un futur proche.

Par ailleurs, le montant total des sommes mises en cause s'est chiffré à quinze milliards sept cent quatre-vingt-douze millions quatre cent vingt-deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (15 792 422 599) francs CFA. Les montants des sommes mises

---

en cause varient de trois cent quarante-cinq mille six cent un (345 601) francs CFA à huit milliards quatre cent quarante millions six cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent (8 440 694 500) francs CFA. Les transactions suspectes déclarées portent sur des versements en espèces, des transferts de fonds et des virements.

## I.2 Traitement des déclarations d'opérations suspectes

Le traitement et l'analyse des dossiers requièrent la recherche d'informations complémentaires, tant au niveau national, qu'international. En effet, la recherche d'informations complémentaires permet à la CENTIF d'enrichir davantage les premières informations contenues dans les déclarations de soupçon, en vue d'effectuer des analyses bien pointues sur les DOS. A cela s'ajoutent des enquêtes de terrain, qui sont réalisées par ses services compétents, l'objectif étant de rassembler suffisamment d'indices de délits de BC/FT.

Au cours du quatrième trimestre de l'année 2023, la CENTIF a adressé trois cent soixante-quinze (375) réquisitions auprès des assujettis, des autorités d'enquêtes et de poursuites ainsi que d'autres administrations nationales. Suite aux réquisitions envoyées, elle a reçu trois cent quatre-vingt-treize (393) réponses.

Au titre des échanges d'informations liés aux opérations suspicieuses avec d'autres cellules de renseignements financiers (CRF), la CENTIF a reçu une (1) demande d'information provenant de la CENTIF d'un autre Etat membre de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et deux (2) requêtes d'informations émanant de CRF d'Etats européens.

La CENTIF a, à son tour, adressé six (6) demandes d'informations à d'autres CENTIF d'Etats membres de l'UEMOA, deux (2) requêtes d'informations à des CRF d'Etats européens et une (1) demande d'information à une CRF d'un Etat asiatique.

Au total, au cours du quatrième trimestre de l'année 2023, la CENTIF a, sur la base des conclusions de ses analyses et traitements des DOS, procédé à la transmission de six (6) rapports circonstanciés au Procureur de la République, à la dissémination de dix (10) dossiers auprès d'autres autorités compétentes, à la transmission d'une lettre de réponse à une (1) demande d'information internationale et au classement provisoire de trois (3) dossiers.

Parmi les dix (10) dossiers disséminés dont le montant total se chiffre à cinquante-sept milliards cinq cent vingt-neuf millions neuf cent quarante-huit mille sept cent

---

quatre-vingt-douze francs CFA (57 529 948 792 FCFA), huit (8) ont été transmis à la Direction Générale des Impôts (DGI) pour fraudes fiscales et deux (2) ont été envoyés au Ministère des Mines pour extraction et commerce illicites d'or.

S'agissant des travaux en cours, à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2024, trois cent quatre-vingt-quatorze (394) dossiers sont en cours de traitement par la CENTIF.

## **II. ACTIVITES DE COOPERATION**

Les activités réalisées au cours de ce trimestre ont concerné à la fois la coopération internationale, régionale et nationale.

### **II.1 Coopération internationale**

La coopération internationale s'est poursuivie à travers des échanges de correspondances avec les instances internationales spécialisées en matière de LBC/FT/P.

Singulièrement, la CENTIF a échangé des informations avec d'autres CRF appartenant au Groupe Egmont.

Pour rappel, le Groupe EGMONT est un forum international, qui réunit au niveau mondial, les services chargés de recevoir et de traiter les déclarations de soupçon de blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme.

Les principaux objectifs du Groupe EGMONT sont notamment de :

- développer la coopération internationale, par l'échange réciproque d'informations ;
- accroître l'effectivité et l'efficacité des CRF membres, à travers des programmes d'échange et de formation du personnel ;
- promouvoir l'autonomie opérationnelle des CRF.

Le Groupe EGMONT compte actuellement cent soixante-sept (167) CRF membres à travers le monde et plus de trente et six (36) organisations partenaires dont le Fonds Monétaire International (FMI), la Banque Mondiale (BM), le GAFI et l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE).

### **II.2 Coopération régionale**

La CENTIF a continué sa coopération avec le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest, en sa qualité de

---

---

Correspondante Nationale. A cet effet, elle a adressé des correspondances en vue de la participation des représentants du Niger aux ateliers régionaux organisés par cette Institution.

### **II.3 Coopération nationale**

La CENTIF a organisé le 26 octobre 2023, la *deuxième session ordinaire du Comité National de Coordination des Actions relatives à la Lutte contre le Blanchiment des Capitaux, le Financement du Terrorisme et de la Prolifération au titre de l'année 2023*.

Au cours de cette session, les participants ont validé le rapport de la précédente session ordinaire du Comité.

En outre, la CENTIF a présenté les activités qu'elle a réalisées depuis la précédente réunion du Comité.

Après cet exposé, les membres du Comité ont posé des questions d'éclaircissement auxquelles la CENTIF a donné des éléments de réponses.

Enfin, au titre des activités liées à la LBC/FT mises en œuvre par les autres structures membres du CNCA, des communications y relatives ont été faites par les représentants du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, de l'Autorité de Régulation du Secteur de la Microfinance (ARSM), de la BCEAO, de la Direction du Contrôle des Assurances, de la Direction Générale des Impôts (DGI) et du Ministère des Mines.

En questions diverses, les représentants de la DGI, de la Direction Générale des Douanes (DGD) et de l'Ordre National des Experts Comptables et Comptables Agréés (ONECCA) ont sollicité la CENTIF pour une formation sur la LBC/FT.

En réponse, la CENTIF leur a rassuré sa disponibilité à les accompagner dans le processus de renforcement de leur capacité en matière de LBC/FT. A cet égard, elle les a invités à lui transmettre officiellement leurs requêtes.

La CENTIF a également organisé la *deuxième réunion du Forum des Responsables de Conformité du Secteur Financier au titre de l'année 2023*, le 2 novembre 2023, sous la présidence de Madame Maïrame BAGALE, Présidente du Forum.

La CENTIF a fait une communication orale sur l'évolution des statistiques relatives aux DOS.

---

Après cette présentation, les participants ont exprimé des préoccupations auxquelles la CENTIF a répondu.

Le Forum a invité la CENTIF à présenter, à l'instar des DOS, l'évolution des statistiques relatives aux déclarations systématiques de transactions en espèces.

Par ailleurs, après lecture des dispositions légales relatives à la confidentialité des DOS, la CENTIF a insisté sur la nécessité pour les assujettis du secteur financier de respecter cette obligation légale. Elle a ajouté que le respect de cette clause de confidentialité permet non seulement de préserver à la fois l'efficacité de la lutte contre la criminalité financière et l'intégrité physique des manager de la CENTIF et des entités déclarantes.

En outre, à la demande de la CENTIF, certains responsables de conformité ont partagé avec le Forum leurs procédures pratiques de traitement des demandes d'informations complémentaires de la CENTIF au sein de leurs institutions.

Certains responsables de conformité ont dans le souci d'éviter d'éventuelles fuites d'informations, suggéré à la CENTIF d'adresser directement ses lettres de demandes d'informations complémentaires aux responsables de conformité, au lieu des directeurs généraux.

Bien que cette proposition n'ait pas eu l'assentiment de tous les responsables de conformité, la CENTIF a promis de l'étudier en vue d'en donner une suite.

Par ailleurs, certains responsables de conformité ont souligné l'importance du respect de la protection des données à caractère personnel.

En questions diverses, les échanges ont porté sur les diligences accomplies par la CENTIF en vue de la participation des représentants du secteur financier au Forum sur la Conformité, prévu pour se tenir les 20 et 21 novembre 2023 à Abuja au Nigeria.

### **III. ACTIVITES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES**

Au cours du quatrième trimestre de l'année 2023, la CENTIF n'a participé à aucun atelier de formation.

Par contre, elle a animé une session de formation sur la LBC/FT à l'attention des agents de la Banque Atlantique du Niger (BANE), du 13 au 17 octobre 2023.

#### **Session de formation sur la LBC/FT**

---

La CENTIF a animé une session de formation à l'intention des agents de la Banque Atlantique du Niger (BANE), du 13 au 17 octobre 2023. L'objectif général de cette session était de permettre aux agents bénéficiaires de mieux comprendre les techniques de BC/FT et de les doter d'outils nécessaires à la mise en œuvre efficace de leurs procédures opérationnelles de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Singulièrement, cette formation procède du souci du renforcement des capacités de ces agents en matière de prévention de BC/FT, notamment de vigilance vis-à-vis de leurs clientèles.

A cet égard, à la demande de l'Institution bénéficiaire, un accent particulier a été mis sur les techniques d'identification du client.

Dans une première étape, la CENTIF a présenté les thèmes suivants :

- Missions et attributions de la CENTIF ;
- Déclarations d'opérations suspectes ;
- Identification des clients par les assujettis du secteur bancaire.

Après chaque exposé, les participants ont posé des questions d'éclaircissement auxquelles les animateurs de la CENTIF ont donné des réponses.

Dans une seconde étape, la session s'est poursuivie dans la salle d'autoformation de la CENTIF, animée au moyen du logiciel de formation développé par l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC).

---

## **CONCLUSION**

Au cours du quatrième trimestre de l'année 2023, il est observé une forte accélération des activités déclaratives des institutions bancaires par rapport au trimestre précédent. La même évolution a été notée relativement au quatrième trimestre de l'année précédente.

Les défaillances en matière de déclaration de soupçon sont toujours relevées au niveau des sociétés nationales de transfert rapide d'argent, des agréés de change manuel, des OBNL ainsi que des entreprises et professions non financières désignées. Cette situation constitue toujours un défi pour la CENTIF.

A cet égard, la CENTIF entend poursuivre l'intensification de ses activités de sensibilisation et de formation des acteurs impliqués dans la LBC/FT. Celles-ci figurent en bonne place dans le plan d'actions de la Stratégie Nationale de LBC/FT/P au titre de la période 2022-2024, adopté par le Décret n° 2022-487/PRN/MF du 10 juin 2022.

De même, la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités des assujettis, qui sont inscrites dans le plan d'actions du Rapport d'Evaluation Nationale des Risques de Financement du Terrorisme devrait se poursuivre au cours de l'année 2024.

---

## ANNEXE

Tableau n° 1 : Répartition du nombre de DOS et saisines par entité déclarante au cours du quatrième trimestre

	<b>Nombre de DOS</b>	<b>Montant en FCFA</b>
Etablissements de Crédit	134	15 792 422 599
Systèmes Financiers Décentralisés		
Compagnies d'assurances		
Professions juridiques indépendantes		
Agents immobiliers		
Organisations non gouvernementales		
Régies Financières		
Saisines nationales	01	1 716 186 477
Saisines internationales	03	1 061 680 002
<b>TOTAL</b>	<b>138</b>	<b>18 570 289 078</b>

Sources : CENTIF NIGER

Tableau n° 2 : Répartition du nombre de DOS reçues au cours du quatrième trimestre par infraction sous-jacente\*

	<b>Nombre de DOS</b>	<b>Montant en FCFA</b>
Trafic de drogue		
Escroquerie		
Corruption		
Détournement de deniers publics	3	47 000 000
Fraude fiscale	20	7 896 211 300
Infraction à la réglementation des relations financières extérieures	97	426 985 613
Enrichissement illicite	4	1 895 090 712
Trafics illicites de migrants et/ou d'êtres humains	2	473 772 678
Cybercriminalité	2	631 696 904
Fraude douanière	2	1 263 180 872
Vol et recel		
Trafic illicite d'or	4	3 158 484 520
Autres (association de malfaiteurs, déclarations mensongères et escroquerie)		
<b>TOTAL</b>	<b>134</b>	<b>15 792 422 599</b>

Sources : CENTIF NIGER

\*Il s'agit des premiers indices

Tableau n° 3 : Répartition du nombre de DOS transmises au Procureur au cours du quatrième trimestre par infraction sous-jacente

---

	<b>Nombre de DOS</b>	<b>Montant en FCFA</b>
Trafic de drogue	00	00
Escroquerie	00	00
Corruption	00	00
Infraction à la réglementation des relations financières extérieures des Etats membres de l'UEMOA	97	426 985 613
travaux illicites, enrichissement illicite et fraudes fiscales	05	14 060 738 867
Cybercriminalité	00	00
Trafic d'êtres humains	00	00
Vol et recel	00	00
Trafic illicite d'or	00	00
Autres	00	00
<b>TOTAL</b>	<b>102</b>	<b>14 487 724 480</b>

Sources : CENTIF NIGER

Tableau n° 4 : Traitement des DOS et saisines au cours du quatrième trimestre

	<b>Nombre</b>	<b>Montant (millions de FCFA)</b>
DOS classées	03	503,8
DOS en cours de traitement	394	202 452,8
Rapports transmis au Procureur	06	14 487,7
Dossiers disséminés auprès d'autres autorités compétentes	10	57 529,9
Saisines traitées (Demandes d'informations internationales)	01	21 671,5
Saisines Nationales traitées	00	00

Sources : CENTIF NIGER

Tableau n° 5 : Etat des échanges avec les cellules de renseignements financiers étrangères

<b>Zone géographique</b>	<b>Nombre de demandes d'informations reçues</b>	<b>Nombre de réponses reçues</b>	<b>Nombre de demandes d'informations transmises</b>	<b>Nombre de réponses transmises</b>
Autres pays de l'UEMOA	01	00	06	00
Afrique de l'Ouest hors UEMOA	00	00	00	00
Autres régions de l'Afrique	00	00	00	00
Amérique	00	00	00	00
Europe	02	00	02	01
Asie	00	00	01	00
<b>TOTAL</b>	<b>03</b>	<b>00</b>	<b>09</b>	<b>01</b>

Sources : CENTIF NIGER